



*La végétation souffre de la sécheresse persistante, mais dans mes plates-bandes à moitié sauvages, cette plante trouve moyen de fleurir !*

J'ai des coquilles Saint-Jacques qui ont dépassé la date limite de consommation, puis-je les mettre au compost !!!  
La Saint-Jacques se composte-elle ?

Voici sa frimousse :



Très facile à reconnaître :  
fleurs jaunes groupées au-dessus d'une tige longue ( 40 à 200 cm),  
fruits ressemblant aux « parachutes » du pissenlit,  
feuilles très découpées



La « bonne-fille-qui-pousse-toute seule-sans-qu'on-s'en occupe » ...



Oui, mais, mais, mais...

**Toute jeune, ne la confondons pas avec un joli pied de salade !**

Elle contient des poisons : alcaloïdes pyrrolizidiniques. **Consommation répétée ? Adieu notre foie**, et c'est la même chose pour les chevaux ou les bovins, moutons ou chèvres...



AGIR



Bon ! Alors on arrache tout !



D'abord parce que je peux toucher cette plante sans qu'elle m'empoisonne !  
J'ai compris, je ne la mange pas !

Elle m'empoisonne d'autant moins que j'ai des fleurs sans avoir à arroser !

Ensuite parce que je pourrai rencontrer dans mon jardin cette petite merveille en robe de soirée,  
puisque la Jacobée (herbe de Saint Jacques) est la nourriture exclusive  
de la chenille de ce papillon :



**Tyria jacobaeae** ou Goutte de sang

Son élégance :  
quelques taches rouges sur fond noir,  
ajout de franges en bas de robe !!!

Petite précision : en tant qu'éleveur,  
mieux vaut ne pas conserver cette plante  
dans ses prairies et pâturages...



Avant, j'avais des taches.



Maintenant, j'ai des robes à fleurs.

